

DEGRAISSANT SURFACE

Dégraissant autolaveuse

1. PROPRIETES :

DEGRAISSANT SURFACE nettoie, dégraisse les tous types de surfaces.
 DEGRAISSANT SURFACE est un détergent autolaveuse conçu spécialement pour les sols carrelés.
 Plus doux qu'un dégraissant cuisine, il permet également de dégraisser les plans de travail, table de restaurant, bar, ... sans agresser le support.
 Assure brillance et hygiène en toute sécurité.

2. MODE D'EMPLOI :

- En autolaveuse :
 Pour un lavage quotidien, s'utilise en dilution à raison de 1 à 3%.
 Pour une opération de dégraissage de sols encrassés : s'utilise en dilution à raison de 5 à 10%.
 - En manuel :
 S'utilise en dilution à raison de 30 à 40 ml pour 10 litres d'eau.
 Appliquer sur la surface avec une éponge ou en pulvérisation.
 Rincer puis essuyer avec un chiffon propre.

3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :

Aspect :	Liquide limpide incolore
pH à 1 % :	11 +/- 1
Densité :	1,06 +/- 0,01
Stockage :	Tenir à l'abri de la lumière, de la chaleur et du froid
Contient, parmi d'autres composants : (règlement CE N°648/2004 – 907/2006)	Inférieur à 5 % : phosphates, agents de surface non ioniques, agents de surface anioniques ; Agents conservateurs : benzisothiazolinone ; alcool.

4. CONDITIONNEMENT :

Carton de 4 x 5 L.
 Bidon de 20 L.

5. PRECAUTIONS D'EMPLOI :

Produit strictement professionnel.
 Tenir hors de portée des enfants.
 Le port des gants est conseillé à l'utilisation.
 Eviter le contact avec les yeux et la peau.
 Formule déposée au centre anti-poison de Nancy (N°6244) : + 33 (0)3 83 22 50 50.
 N° de téléphone en cas d'urgence INRS/ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59.

Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine et ne pas réutiliser l'emballage vide.

Ces informations données à titre indicatif sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet.
 Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité.

Produit conforme à la législation relative aux procédés et aux produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objet destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux (décret 73138 du 12.02.1973 modifié le 19.12.2013).

N° de révision 27/06/2013-V2